



S.A.G.E.  
Lignon du Velay

## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay 25/10/2019 – Yssingeaux Compte-rendu

Le vendredi 25 octobre 2019 à 13h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie à la Ferme de Lavée à Yssingeaux sous la présidence de M. Souvignet, vice-président de la CLE.

### Membres de la CLE présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	<b>CHORLIET Christian</b>	Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal
	<b>SOUVIGNET Bernard</b>	Communauté de communes du Pays de Montfaucon
	<b>CLEMENCON Robert</b>	SICALA 43
	<b>EYRAUD Jean-Michel</b>	Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières
	<b>ROUSSET Nathalie</b>	Département de Haute-Loire
	<b>JODAR Christiane</b>	Département de la Loire
	<b>SOUTRENON Bernard</b>	PNR du Pilat
Personnes représentées (pouvoir)	<b>PAQUET Quentin</b>	Maire de Bard (42) → pouvoir à M. Souvignet
COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	<b>BERNARD Myriam</b>	MISEN 43
	<b>SIMEON Olivier</b>	AELB délégation Allier Loire Amont
	<b>POINAS Jean-Michel</b>	Agence Française pour la Biodiversité Délégation régionale Auvergne Limousin
	<b>FASQUEL Augustin</b>	CRPF
	<b>RENOU Luc</b>	DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Personnes représentées (pouvoir)	<b>Préfecture de la Haute Loire</b>	Pouvoir à la Misen 43
COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	<b>ALBOUY Geneviève</b>	Ville de SAINT ETIENNE
	<b>LAURANSON Gilles</b>	SYMPAE
	<b>GIRAUDON Lucien</b>	FDPPMA Haute-Loire
	<b>BATTIE Henri</b>	Syndicat des propriétaires forestiers
Personnes représentées (pouvoir)	<b>UFC Que Choisir</b>	Pouvoir à FDPPMA 43

## Étaient aussi présents :

Christophe TSCHERTER, DST Yssingeaux et Communauté de Communes des Sucs,  
Stéphane CRAPSKY, Saint-Etienne Métropole,  
Bertrand BONNARD, Saint-Etienne Métropole,  
Dorothee JEHEAS, Agence de l'Eau Loire-Bretagne,  
Étienne FAUTRAD, Directeur du SICALA de Haute-Loire,  
Émilie DARNE, SICALA 43, animatrice du SAGE Lignon du Velay,  
Julie FAURE-LAURENT, SICALA 43, animatrice pour l'élaboration du CT Lignon du Velay,  
Julie PENNETEAU, SICALA 43, co-animatrice SAGE et site Natura 200 HVL,

Participation pour le point 1 de l'ordre du jour de ;  
Bernard CHAPUIS, Communauté de Communes Marche du Velay Rochebaron,  
Jean-Paul BRINGER, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

## Membres de la CLE excusés :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES	
<b>GALLOT Bernard</b>	Maire d'Yssingeaux, SICALA 43,
<b>GIRE Franck</b>	Communauté de Commune des Sucs

  

COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS	
<b>SCHMITZ Benjamin</b>	DDCSPP de Haute-Loire
<b>MOJA Philippe</b>	Direction Départementale des Territoires de la Loire

  

COLLÈGE DES USAGERS	
<b>LLAMAS Hervé</b>	ONF, Agence Montagne d'Auvergne

**19 voix délibératrices sur les 47 que compte la commission ont été comptabilisées. Les validations proposées à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.**

M. Gallot, Président de la CLE, ne peut être présent pour des soucis de santé, M. Souvignet vice-président de la CLE, préside la séance.

Les documents à valider ; le rapport d'activités, la déclaration environnementale, la feuille de route, ont été transmis par voie numérique avant la séance.

## Ordre du jour :

1. Avis sur la constitution de l'EPAGE Loire-Lignon
2. Validation du bilan d'activités de la CLE pour l'année 2018
3. Validation de la feuille de route de la CLE
4. Validation de la déclaration environnementale
5. Association des CLE à l'élaboration du PDM
6. Présentation des actions conduites en 2019 et programmation 2020

## Principales discussions et relevés de décisions

### 1) Avis sur la constitution de l'EPAGE Loire-Lignon

M.Souvignet, rappelle en introduction que tous les élus du territoire ont été très impliqués dans la constitution de l'EPAGE et qu'il est important que toutes les démarches soient terminées d'ici la fin de l'année.

***Une présentation du projet d'EPAGE Loire Lignon est faite par Messieurs Bringer et Chapuis, avec un rappel de l'origine du projet, des choix des élus, des compétences, une présentation du territoire au regard des SAGE et des CT et une présentation des échéances à venir.***

M.Soutrenon, en tant que représentant de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, vient confirmer que suite à leurs réflexions et échanges avec la sous-préfecture de la Loire, ils vont bien adhérer à l'EPAGE Loire-Lignon.

M.Souvignet revient sur le choix des élus qui tenaient à ramener la gouvernance sur le territoire. Il rappelle qu'il y aura une continuité des actions avec une reprise de la structure SICALA et des personnels concernés par le territoire Loire-Lignon.

Mme Rousset demande si l'avis de la CLE porte sur le portage du SAGE par l'EPAGE ou sur la constitution de l'EPAGE.

M.Bringer et M.Chapuis rappellent qu'il s'agit bien de la constitution de l'EPAGE qui est à l'ordre du jour. Pour la question du portage du SAGE par l'EPL (proposé lors du dernier bureau mutualisé inter-SAGE), il y aura une coopération qui sera mise en place avec l'EPL sous forme de convention mais cela sera défini plus tard, une fois que l'EPAGE sera constitué.

Mme Rousset demande des explications sur le financement de l'EPAGE et la contribution des collectivités. Elle considère que la répartition à la surface de bassin versant concernée pour les postes d'animation et de travaux n'est pas tenable. Cela va amener des collectivités peu peuplées de l'amont et qui ont des grandes surfaces à payer des montants importants. C'est surtout problématique pour les actions qualité et quantité, pour lesquelles c'est la solidarité à l'échelle du bassin qui doit s'appliquer.

M.Bringer et M.Chapuis indique qu'à l'inverse les frais de structures sont payés au prorata de la population concernée ce qui fait que les structures les plus peuplées comme la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron apportent la plus grande contribution au fonctionnement de l'EPAGE.

M.Chapuis rappelle que c'est un choix qui a été voté à l'issue de nombreuses réunions, une fois l'EPAGE constitué, la gouvernance en place pourra décider de nouvelles clés de répartition si elle le souhaite.

M.Bringer indique qu'il est aussi important de se défendre pour maintenir les aides financières sur les actions, et cela peut se faire avec l'appui des CLE.

***Le vice-Président de la CLE fait procéder à un vote à main levée.***

***La CLE du SAGE Loire-Lignon donne un avis favorable sur la constitution de l'EPAGE Loire-Lignon, avec 1 abstention (Mme Rousset, département de Haute-Loire), 0 vote contre, et 18 votes pour.***

## **2) Validation du bilan d'activités de la CLE pour l'année 2018**

***Suite à la présentation de l'animatrice et en l'absence de remarque complémentaire, le rapport d'activités de la CLE 2018 est validé.***

## **3) Validation de la feuille de route de la CLE**

L'animatrice présente la feuille de route de la CLE, document demandé par l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11ème programme, et qui comprend les priorités d'action pour la cellule d'animation et des engagements de mutualisation avec les structures porteuses de CT ou d'autres SAGE.

Mme Bernard demande ce qu'il est prévu de faire sur la thématique assainissement collectif et non collectif. Elle considère qu'il est important que le SAGE porte une animation forte en la matière étant donné le captage prioritaire de Lavalette et sachant que le volet agricole sera animé par le contrat territorial.

L'animatrice indique que cet enjeu reste moins prioritaire au niveau de la stratégie du SAGE par rapport à la gestion quantitative ou la préservation des zones humides. Cependant, il est prévu d'élaborer un schéma général d'assainissement à l'échelle du territoire du SAGE au cours des 3 premières années de mise en oeuvre. Pour ce schéma il n'est pas prévu de lancer une étude, mais de travailler en groupe de travail dédié avec les acteurs concernés, afin d'identifier les priorités d'intervention.

Mme Rousset demande s'il est possible d'intégrer la problématique des débits de fuites dans les travaux du SAGE, sujet qui avait été abordé au début de la démarche.

L'animatrice indique que c'est une problématique qui n'a pas été retenue dans le PAGD et ce n'est pas une question à laquelle elle est souvent confrontée. Cependant des commissions de travail thématiques seront à nouveau mises en place à partir de l'année prochaine et c'est une réflexion qui peut être lancée.

***Suite à ces échanges, la feuille de route de la CLE est validée.***

## **4) Validation de la déclaration environnementale**

L'animatrice présente la déclaration environnementale, document à joindre à l'arrêté préfectoral et qui comprend notamment une explication sur la prise en compte du rapport environnemental et des consultations réalisées. Il a été rédigé en intégrant différents extraits des documents du SAGE et les réponses qui ont été faites lors de la dernière CLE aux recommandations du commissaire enquêteur.

Mme Bernard, propose de rappeler dans le document que le bassin comprend un captage prioritaire qui est la retenue de Lavalette. Elle rappelle qu'il s'agit d'un des 2 captages prioritaires du département et que lors de la clôture des assises de l'eau en juillet dernier, la protection des captages d'eau potable et notamment des 350 captages prioritaires est ressorti comme un axe prioritaire.

L'animatrice indique que le captage prioritaire de Lavalette est évoqué dans le PAGD du SAGE, mais s'interroge sur la place de cette information dans ce document, qui le mettrait en avant alors que le SAGE ne s'est pas focalisé dessus par rapport à d'autres enjeux.

Selon Mme ROUSSET, c'est que l'on a un peu oublié pourquoi on s'était réuni au départ, elle rappelle que les négociations entre le territoire et la ville de Saint-Etienne sont à l'origine de ce SAGE.

M. Siméon propose d'intégrer l'information sur le captage prioritaire dans une fiche d'identité du territoire qui serait rajoutée en annexe du document.

***Cette dernière proposition est retenue, la déclaration environnementale qui intégrera cette fiche d'identité, est validée.***

## **5) Association des CLE à l'élaboration du PDM**

Après avoir rappelé la demande du Président du Comité de bassin Loire-Bretagne d'associer les CLE à l'élaboration du programme de mesures (document d'application du SDAGE) et présenté les objectifs et l'état des masses d'eau du territoire, l'animatrice laisse la place aux propositions de la CLE.

Mme Bernard et M. Renou précisent que le programme de mesures sera élaboré sur la base d'un travail au niveau local avec des réunions techniques par bassin-versant associant les animateurs de SAGE, comme cela a été fait pour l'élaboration de l'état des lieux du SDAGE. Les résultats de ces travaux seront présentés en MISEN avant de remonter au comité de bassin, cela aura lieu en début d'année 2020.

Les actions du programme de mesures sont mises en œuvre localement dans le PAOT : Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé appliqué au niveau départemental.

***Les points que les membres de la CLE souhaitent faire remonter au comité de bassin concernant des enjeux importants, des actions à mener ou des difficultés rencontrées sont :***

***- le besoin de mieux cibler et expliquer les dégradations constatées, en engageant des analyses complémentaires pour en cibler l'origine (avec l'exemple de l'analyse déclassante en pesticides- molécule cyperméthrine - sur la masse d'eau du Lignon aval),***

***- l'importance des effets de changement climatique sur les cours d'eau (déficits hydriques et réchauffement de l'eau), qui doit s'accompagner d'actions pour préserver l'eau dès la source (mieux gérer les équipements de prélèvements sur source), réduire les prélèvements par un travail sur les réseaux d'adduction d'eau et avec les plus gros consommateurs et améliorer la résilience des milieux aquatiques en restaurant leurs fonctionnalités et notamment les ripisylves,***

***- le maintien de l'accompagnement financier pour soutenir les actions pour la préservation du bon état et limiter les risques de dégradations de masses d'eau proches du bon état (avec l'exemple des difficultés d'initier des actions agricoles de gestion des effluents d'élevages, de maintien de pratiques favorables ou de gestion des transferts vers les milieux aquatiques par manque d'attractivité des aides proposées),***

***- le manque de reconnaissance des enjeux des territoires de têtes de bassin (avec l'exemple de la gestion de crise lors du dernier étiage où les choix sont faits au regard des débits de la Loire et non des enjeux locaux),***

***- la nécessité de reconnaissance des aménités et des services rendus à l'environnement par des pratiques vertueuses qui méritent d'être soutenues.***

## **6) Présentation des actions conduites en 2019 et programmation 2020**

L'animatrice dresse un rapide bilan des actions conduites en 2019 en préparation de la phase de mise en œuvre et propose des actions à lancer en 2020 avec le démarrage de la phase de mise en œuvre.

M.Siméon insiste sur la nécessité de maintenir en 2020, le travail d'accompagnement à l'élaboration du CT Lignon du Velay, pour lequel la CLE aura à donner son avis.

Par rapport au document de synthèse de l'étude quantitative, Mme Rousset demande à ce que les cartes concernant les zones soumises aux objectifs de gestion quantitative (notamment la règle 1) affichent également les limites communales.

***Les membres de la CLE n'ayant plus de remarque, la séance est levée à 16h30.***

Pièces jointes au Compte-rendu :

- Support de présentation de la réunion
- Contribution de la CLE du SAGE Lignon du Velay à l'élaboration du programme de mesures
- Déclaration environnementale corrigée